

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 29 JUIN 2021

Lieu : Maison du temps libre à LA RIVIERE DRUGEON - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	Pouvoir à C. Vallet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	Pouvoir à D. Jeannin	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	Absente excusée	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	Pouvoir à E. Liégeon	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	absent	
	Cyril Valion	X		La Rivière Dugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	Absent excusé	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
Dompierre les Tilleuls	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X	
	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : Mr Fabrice Picard

Ordre du jour

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 MAI 2021
ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

Délibération pour mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissement sexiste

EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

Compte-rendu de la réunion du conseil d'exploitation de la régie de l'eau du 22 juin

Délibération pour ouverture d'un poste de technicien à temps complet en eau potable – assainissement

Délibération pour validation de l'accompagnement du cabinet de conseil CTR

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

ZAE : actualisation des prix de vente (pour lot 21)

PLUi : point d'avancement et prochaines échéances

VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT

Délibération pour la Convention relative à la pose et à l'entretien des ouvrages de la P'tite GTJ à vélo

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE

Délibération pour répartition du FPIC 2021

Décision modificative n° 1

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Feux d'artifices à Bannans le 14 juillet

Conférence scientifique le mercredi 30 juin à 20 h à la salle d'animation à Frasne

Mr Christian Vallet, maire de La Rivière Dugeon et président de la CFD accueille l'assemblée et donne la parole à Mme Karine Bourdin, adjointe au maire, qui souhaite la bienvenue aux élus réunis ce soir pour la dernière fois avant l'été.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MAI 2021

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observations, il est adopté à l'unanimité.

2) - ADMINISTRATION GENERALE - RH

2.1. Mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissement sexiste

Mr le Président explique que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le Conseil d'Administration du centre de gestion par délibération en date du 16 décembre 2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Cette mission est financée par la cotisation obligatoire versée par la collectivité au centre de gestion.

Délibération n° 75 : le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Décide que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au centre de gestion dans les conditions définies par délibération de son conseil d'administration.**
- **Autorise Mr le Président à signer la convention confiant le recueil des signalements au centre de gestion.**

3) - EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

Mr Eric Liégeon, vice-président en charge de ces compétences, présente les points.

3.1. **Compte-rendu de la réunion du conseil d'exploitation de la régie de l'eau du 22 juin**

• **Point sur la facturation**

Les bases de chaque commune ont été mises à jour et les factures des parts fixes ont été envoyés pour l'ensemble du territoire.

Suite à un problème de paramétrage propre à la Trésorerie de Levier, celle-ci a envoyé des lettres de relances à un grand nombre d'utilisateurs avant la date limite de paiement. Ce dysfonctionnement a été signalé à la trésorerie qui a présenté ses excuses.

Les relevés des compteurs sont en cours et devraient se terminer début juillet. Les factures des consommations seront éditées à l'automne.

• **Contrôle de l'Agence de l'Eau sur la facturation 2019 et 2020**

Le bureau de contrôle mandaté par l'Agence de l'eau réclame un certain nombre de documents pour le 2 juillet. Une partie du contrôle concernant 2019, année où les communes étaient compétentes en eau

et pour la collecte en assainissement, une demande de transmission de document a été envoyée aux communes qui sont remerciées de leur collaboration.

La CFD compilera les données et mettra en forme ces documents avant envoi au bureau de contrôle. Ce premier envoi sera suivi de demandes de pièces complémentaires et éventuellement d'un contrôle sur site.

A noter qu'en cas d'anomalies relevées par le bureau de contrôle dans la facturation ou les déclarations à l'Agence de l'Eau, un redressement pourrait être appliqué à la CFD.

Il en est de même pour les documents que les communes n'auraient pas transmis à la CFD comme par exemple le RPQS 2019 Eau et/ou Assainissement qui n'existe pas pour plusieurs communes.

3.2. Ouverture d'un poste de technicien à temps complet en eau potable – assainissement

Suite au transfert de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 et au départ de Pascal MARGUET, il est nécessaire de renforcer le service eau-assainissement pour assurer entre autres le suivi des installations. Le poste serait réparti de la manière suivante : 75 % en eau potable et 25 % en assainissement, afin de seconder Bertrand DICHAMP pour la partie eau potable, et de pouvoir intervenir également en assainissement, notamment sur les astreintes.

Il convient de formaliser ce recrutement, déjà acté par les crédits ouverts au budget primitif 2021, par une délibération ouvrant un poste à temps complet relevant du droit privé.

Réuni le 22 juin, le conseil d'exploitation a donné un avis unanimement favorable.

L'annonce a été transmise aux 10 mairies le 15 juin et diffusée à l'ENIL Mamirolle – Emploi Environnement – Ascomade – Réseau-tee – Pôle Emploi- site internet de la CFD et envoyée aux mairies de la CFD. Elle est en annexe du présent rapport.

Date limite des candidatures : 13 juillet.

Délibération n° 76 : le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **accepte de créer un poste de technicien relevant de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement du 12 avril 2000 IDCC 2147,**
- **autorise Mr le Président à procéder au recrutement et à fixer la rémunération.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget général – article 64131 et au budget de la régie au compte 628 au titre du remboursement au budget général des charges des agents affectés à cette régie.

3.3. Accompagnement du cabinet de conseil CTR

Les dépenses énergétiques représentent une part importante des charges des services eau et assainissement. Une partie de ces dépenses correspondent à des taxes dont la TICFE (*Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité*). Cette dernière est fixée à 22.5 €/MWh depuis janvier 2016. Cependant, suite à des négociations entre les industriels gros consommateurs d'énergie et l'Etat, un dispositif a été mis en place pour diminuer cette taxe si certains critères sont respectés : être un service industriel et respecter le critère d'électro intensivité (respecter un certain ratio entre charges et valeur ajoutée). Les services eau et assainissement des collectivités peuvent répondre à ces critères et demander un remboursement d'une partie de la taxe aux services douaniers.

Dans ce cadre, le cabinet CTR s'est spécialisé pour accompagner les collectivités et monter les dossiers nécessaires à la demande de remboursement. Ce cabinet travaille avec un grand nombre de collectivités dont Besançon, Lac et Montagnes du Haut Doubs, ...

Suite à l'audit réalisé gratuitement par CTR, une partie de la taxe pourrait être récupérée sur 2019 en assainissement et 2020 en eau et assainissement. Les montants des remboursement demandés seraient les suivants :

Assainissement 2019	8 728 €
Assainissement 2020	8 138 €
Eau potable 2020	5 344 €

A noter que le critère d'électro intensivité peut être respecté une année mais pas l'année suivante en fonction des charges et du montant de la valeur ajoutée.

Pour monter ces dossiers, le cabinet CTR se rémunère en facturant à la collectivité 35 % du montant réel remboursé par les douanes.

Il est donc proposé de valider le partenariat pour 3 ans avec le cabinet CTR pour monter ces dossiers et demander le remboursement d'une partie de la TICFE auprès des douanes.

Une fois les trois années de conventions écoulées, CTR doit fournir toutes les données nécessaires pour réaliser ces demandes afin de pouvoir procéder au montage de ces dossiers en interne.

Délibération n° 77 : le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés après avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 22 juin 2021 et après avoir pris connaissance des termes de la lettre de mission précitée

- autorise Mr le Président à signer la lettre de mission relative à la prestation du cabinet de conseil CTR.

4) - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mr Michel Beauque, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

4.1. ZAE : actualisation des prix de vente (pour lot 21)

La délibération du 30 mars 2021 a fixé la valeur vénale au m² en fonction de la localisation des lots à commercialiser sur la ZAE intercommunale, suite à la validation par France Domaine.

Depuis cette délibération, qui a approuvé l'augmentation des prix de vente de 2 € HT/m² pour 5 lots, un 6^{ème} lot (lot n°21) a été remis disponible à la commercialisation.

Il est proposé d'appliquer la même augmentation du prix de vente de 2 € HT/m² pour ce lot.

Les prix sont fixés comme suit pour les 6 lots aménagés encore disponibles à la commercialisation :

LOCALISATION	N° LOT	SURFACE m ²	FORFAIT RACCORDEMENT RESEAUX	Prix au m ² HT	Prix de Vente Total HT (compris raccordement)
Bande Vitrine Grands lots	23	2 577	10 000 €	31,00 €	89 887 €
	24	3 049	10 000 €	31,00 €	104 519 €
Bande Retrait	6	2 101	10 000 €	24,00 €	60 424 €
	7	2 035	10 000 €	24,00 €	58 840 €
	21	2 811	10 000 €	24,00 €	77 464 €
	22	2 960	10 000 €	24,00 €	81 040 €

Délibération n° 78 : le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Approuve l'augmentation du prix de vente du lot n°21 comme proposé,
- approuve les prix de vente proposés pour les lots 6, 7, 21, 22, 23 et 24, étant entendu que les surfaces définitives seront déterminées par les documents d'arpentage,
- autorise Mr le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

4.2. PLUi : point d'avancement et prochaines échéances

Retour sur la concertation en cours

Depuis le début du PLUI en 2017 :

- 65 demandes enregistrées, dont 23 demandes depuis la réunion publique du 17 mai 2021,
- Environ 38 personnes sont venues consulter le dossier de concertation à la CFD sur mai/juin 2021, et 11 rendez-vous d'explications ont eu lieu.

- La concertation du public se poursuit jusqu'à l'arrêt du PLUi, dont le bilan sera approuvé par délibération.

Mr le Président demande aux élus communaux d'orienter les personnes en demande de précisions vers M. Beuque ou Mme Martin Fournier.

Echéances à venir

- Juillet/aout 2021 : rédaction du dossier complet final et relecture par élus et services CFD
- Conseil communautaire du 31 aout 2021 : délibération d'arrêt du PLUi et bilan de la concertation
- Septembre/décembre 2021 : 3 mois de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)
- Janvier 2022 : enquête publique (1 mois)
- Reprise du dossier selon les remarques : approbation PLUi avril/mai 2022

Mr Bernard Beschet demande si le PLUi peut être remis en cause par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Mr le Président répond par l'affirmative car ces documents de planification doivent être compatibles. Si une grande divergence apparaissait, il faudrait réviser le PLUi, mais ce n'est pas d'actualité.

Par ailleurs, les zones 2AU, pour être ouvertes à l'urbanisation, doivent faire l'objet d'une révision du PLUi. Cependant, il semble que les services de l'Etat acceptent de phaser l'urbanisation sans passer par le classement de ces secteurs en 2AU, à la condition d'échéances précises et d'engagement sur la capacité d'épuration.

Mr Cyril valion demandent si les réponses données aux usagers leur conviennent.

Mr Michel Beuque répond que c'est lors de l'enquête publique que les habitants prendront connaissances des prescriptions.

Mr le Président rappelle que le seul canal d'information est celui de la CFD.

Au vu de la capacité de traitement des effluents qu'il faudra dimensionner, Mr Richard Ielsch demande si les fromageries pourront produire librement.

Mr Michel Beuque répond que la réflexion est lancée par plusieurs réunions les fromageries, la DDT et qu'il faudra au moins 3 ans d'études avant la phase des travaux.

Mr le Président précise que les fromageries devront s'engager sur un volume afin de dimensionner les ouvrages en conséquence.

Mr Michel Beuque ajoute que les fromageries qui s'auto-épurent pourraient augmenter leur production.

Mr Eric Liégon pense qu'il faudra une cohérence de la part des services de l'Etat afin d'autoriser des points de rejet et qu'il faudra travailler la question avec l'administration.

Une fromagerie autonome peut être une alternative intéressante mais sans oublier la gestion des boues.

Mr Michel Beuque ajoute qu'un travail collectif avec la FRCL (*Fédération Régionale des Coopératives Laitières*) permettrait une réflexion plus globale sur la problématique des rejets.

Pour conclure, Mr le Président indique que l'Etat va sans doute assouplir la règle relative aux rejets mais craint que les compétences techniques nécessaires à la surveillance des ouvrages individuels ne soient pas à la hauteur.

5) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT

Mr Rémi Débois, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

5.1. Convention relative à la pose et à l'entretien des ouvrages de la P'tite GTJ à vélo

L'Association Grandes Traversées du Jura met en place un nouvel itinéraire de GTJ Cyclo sous forme de boucle dénommée « La P'tite GTJ à vélo », afin de redynamiser l'itinéraire balisé pour la GTJ équestre qui ne connaît pas la fréquentation escomptée.

L'association GTJ a rencontré les Communautés de communes pour étudier l'implantation de la signalétique, le type de signalétique, et les actions à réaliser (création, pose, implantation, contraintes techniques et administratives).

Le balisage est pris en charge et réalisé par l'Association, qui bénéficie également de crédits du Département du Doubs. L'entretien courant du jalonnement GTJ et le remplacement des lames sera pris en charge par l'association.

L'itinéraire qui traverse la CFD emprunte en majorité les liaisons douces, à l'exception de deux secteurs où la GTJ adapte le tracé à la clientèle cyclo touristique (pas de chemin blanc et éviter le passage sous la gare SNCF). Le plan de balisage sur la CFD est étudié pour ajouter des panneaux GTJ Cyclo aux endroits susceptibles de prêter à confusion avec le balisage liaison douce.

Un topo guide GTJ Cyclo sera édité en 800 exemplaires à 12 €.

L'inauguration officielle mutualisée entre la GTJ et le Département du Doubs aura lieu le 5 septembre 2021.

La GTJ adressera des demandes d'autorisation de voirie aux communes concernées propriétaires (seule est concernée la commune de Frasne, les autres balisages sont sur le domaine public départemental).

Il convient d'entériner avec l'Association Grandes Traversées du Jura une convention relative à la pose et à l'entretien des ouvrages réalisés sur le domaine intercommunal dans le cadre du jalonnement de la P'tite GTJ à vélo.

Délibération n° 79 : le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Autorise Mr le Président à signer la convention relative à la pose et à l'entretien des ouvrages réalisés sur le domaine intercommunal dans le cadre du jalonnement de la P'tite GTJ à vélo.**

6) - FINANCES – BUDGET PRINCIPAL

Mr le Président présente les points.

6.1. Délibération pour répartition du FPIC 2021

La Direction Générale des Finances Publiques n'a pas encore transmis les montants, ce qui implique de reporter ce point au conseil communautaire du 31 août.

6.2. Budget principal

Dans le cadre de la dissolution du syndicat de l'abattoir du Haut-Doubs et de sa reprise sous forme coopérative, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à hauteur 96 100 € :

- En recettes pour constater la quote-part revenant à la CFD (compte 168758)
- En dépenses pour verser une subvention d'équipement à la coopérative (compte 20422)

Décision modificative n° 1 : le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte cette révision de crédits.

7) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Feux d'artifices à Bannans le 14 juillet

Mr Louis Girod précise que les seront tirés à proximité du terrain de foot ; une restauration rapide sera proposée seront proposée par les associations du village.

Mr Fabien Vieille-Mecet ajoute que les feux seront tirés sur le territoire du Bannans avec accueil du public sur le territoire de Bulle.

7.2. Conférence scientifique le mercredi 30 juin à 20 h à la salle d'animation à Frasne

Mr le Président rappelle que l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue (*Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*) organise une conférence sur le sujet : **d'où vient l'eau des tourbières** ; présentation par Geneviève Magnon, chargée de mission à l'EPAGE et les équipes de chercheurs qui travaillent sur la station SNO tourbières (*Service National d'Observation*) installée sur le site de Frasne.

Il ajoute que la réflexion est lancée à l'EPAGE sur l'instauration de la taxe GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*) par les communautés de communes adhérentes. Le sujet sera abordé à l'occasion du prochain exercice budgétaire.

7.3. Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) le 15 juillet

Mr le Président indique que Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier viendra le **jeudi 15 juillet à 17h30 à la CFD** pour procéder à cette signature. Les maires de la CFD ou leurs représentants sont conviés.

7.4. SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*)

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le Pays du Haut-Doubs organise 6 ateliers entre le 1^{er} et le 8 juillet :

- « Se loger dans le Haut-Doubs »
- « Produire dans le Haut-Doubs »
- « Consommer et se divertir dans le Haut-Doubs »
- « Se déplacer dans le Haut-Doubs »
- « S'alimenter dans le Haut-Doubs et gérer les effluents, déchets »
- « Vivre dans un cadre agréable et sain »

7.5. SMCOM (*Syndicat mixte de Collecte des Ordures Ménagères*)

Mr le Président indique que les bacs à verre seront nettoyés prochainement avec remplacement progressif.

Si les communes souhaitent un bac enterré ou semi-enterré (plus cher à la charge de la commune), elles devront le faire savoir au SMCOM.

Bacs jaunes : le nombre de levées est très important avec des bacs peu remplis ou avec des petits bacs souvent présentés.

L'idée est de proposer un bac jaune plus grand pour limiter le nombre de passage. Un test sur les usagers qui mettent leur bac jaune plus de 20 fois par an pour évaluer si une économie est possible et pour ensuite étendre cette disposition sur l'ensemble du SMCOM.

Le but est de limiter les augmentations tarifaires.

Préval révisé ses statuts pour intégrer le réseau de chaleur et la collecte dans ses compétences.

7.6. Divers

- Fiscalité

Mr Eric Liégeon rappelle que les communes doivent se positionner avant fin octobre sur une éventuelle exonération de la taxe foncière provenant du transfert de la part départementale. Il propose que les communes prennent une position identique.

La question sera soumise à Mr Cochet à l'occasion de la réunion de la CLECT (*Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*) mardi 6 juillet.

- Maison de santé :

Sur interrogation de Mr Cyril Valion, Mr le Président explique que le dossier avance. Une réunion a eu lieu tout dernièrement avec les services de la Région et du Département et le maître d'oeuvre qui a présenté une première esquisse ; le prochain rendez-vous est prévu en septembre.

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du conseil de septembre.

- Journée Climassif le samedi 26 juin

Mr Rémi Débois rend rapidement compte de cette journée qui s'est bien déroulée, en partenariat avec la CFD, avec certaines écoles primaires et collèges, avec des ateliers ludiques proposés par le CPIE et l'ONF.

La commune de Bonnevaux est remerciée pour le prêt de son chalet.

- Gestion forestière

Mr Rémi Débois fait référence à un courriel de la COFOR alertant les communes forestières de la décision de l'ONF d'augmenter ses frais de gardiennage.

Il propose que les communes qui le souhaitent délibèrent contre cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 21 h 45 et invite les élus à partager le verre de l'amitié.

Le Président,

Christian VALLET

